Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :
…
Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.
…

Réponse de M. Nicolas Mayer-Rossignol

Rouen
Direction Générale des Services
DGS GL/AL 2023 0125-01
Annabelle.LEGER@rouen.fr
02.35.08.68.62

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NORMANDIE
13 FEV. 2023
GREFFE
A 2023-GR-61

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
Normandie
21 rue Bouquet
76000 ROUEN

Rouen, le 25 JAN. 2023

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le 6 janvier dernier le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la commune de Rouen pour les exercices 2016 à 2020 et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-dessous mes réactions à la lecture de votre rapport.

Tout d'abord, j'observe avec satisfaction que vous avez souligné l'amélioration très sensible de la situation financière de la ville tant sur la consolidation de l'épargne nette que sur le désendettement sur la période contrôlée. Ce redressement des comptes a en effet exigé des efforts si importants tant des agents dans la gestion quotidienne que des élus sur la modération de leurs projets qu'il me paraît justifié de les reconnaître.
Les réserves que vous émettez dans votre synthèse sur la prétendue fragilité de la ville sont fondées sur une période hors contrôle, après 2020. Au contraire de ce que vous avancez, la situation solide de la ville lui a permis d'affronter sereinement la crise sanitaire de 2020 et 2021 puis d'absorber en partie le choc de la crise énergétique et de l'inflation de 2022 sans mettre en danger les équilibres financiers de la ville.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale, les créations de poste de début de mandat avaient pour objectif précisément de contribuer à la réalisation des projets du mandat ; tous ces postes sont désormais pourvus. Depuis, l'évolution de la masse salariale fait l'objet du même pilotage rigoureux que précédemment.

En outre, vous regrettez le faible investissement de la ville sur 2016-2020, tout en vous inquiétant des projections plus ambitieuses de la nouvelle municipalité sur ce plan.

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire de Rouen • Hôtel de Ville • Place du Général-De-Gaulle • CS 31002 • 76037 ROUEN Cedex
Contact : https://rouen.fr/contact • www.rouen.fr

Le recensement des projets dans le PPI a pour vocation de prioriser les interventions en investissement sur les projets de mandat et les obligations réglementaires. Le montant global aboutit à un effort annuel brut de 54M€. En appliquant le taux de subvention des dépenses d'équipement observé en 2021 de 33%, l'effort sur la charge nette de la collectivité sera inférieur à 40M€. C'est pourquoi, depuis 2020, le budget d'équipement a quasiment doublé pour s'élever en 2022 à 40M€. Ce niveau d'investissement est donc soutenable pour le budget de la ville et en adéquation avec l'ambition des projets.

Vous soulignez la réduction des capacités de pilotage de la collectivité, due aux efforts de maîtrise de la masse salariale. En effet les résultats positifs de rationalisation budgétaire ne pouvaient être obtenus sans contenir les dépenses notamment de la masse salariale.
Toutefois, cette évolution n'a pas obéré la capacité de pilotage de la collectivité, car comme vous l'avez souligné, la crise sanitaire a été parfaitement gérée et ce, dans un climat de dialogue social serein.
Même si la cartographie des risques n'est pas formalisée, les moyens de contrôle interne ne sont pas défaillants ainsi que l'illustrent les postes dédiés, avec l'Inspectrice Générale des Services et la Mission Qualité Modernisation, qui permettent d'analyser notre organisation pour la rendre plus efficiente.
S'agissant de la politique des Ressources Humaines, la stabilité retrouvée des équipes va permettre de lancer des projets structurants. Il convient de noter que plusieurs collectivités ont fait le constat au niveau national, que le déferlement de réformes catégorielles (PPCR, LDG, 1607H..) avait mobilisé tous les services des Ressources Humaines au détriment de l'avancée de projets de modernisation.

Parmi vos principales recommandations, certaines mesures sont déjà initiées. Le travail sur la cartographie des risques et le plan de contrôle interne a débuté au deuxième semestre après formation de l'IGS et de la chargée de mission modernisation. En réponse à la demande de la Chambre, un premier jalon du schéma immobilier sera élaboré en 2023 avec un 1er audit sur 150 bâtiments. Par ailleurs, un travail de mise à plat autour du plan de lutte contre l'absentéisme débute. Quant à la formalisation d'un schéma des Systèmes Informatiques, la mutualisation des services de la DSI ville avec la DSI de la Métropole, qui vient d'être actée, avec un horizon de mise en œuvre opérationnelle début 2024 va permettre de programmer ce chantier dans ce nouveau contexte. Quant à la politique de sécurité déjà bien avancée à la Ville de Rouen, comme vous l'avez souligné, la dynamique se poursuit.

En ce qui concerne les obligations de faire, certaines sont déjà accomplies. La modification du régime indemnitaire des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique a été validée par une délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022.
La renonciation à l'application actuelle des modalités de versement de la prime de rendement et de la prime de départ à la retraite, va faire l'objet d'étude dans la mesure où ce sujet est complexe en raison des impacts lourds et négatifs sur l'ensemble des agents.
Sur le paiement des intérêts moratoires, la situation défavorable en 2018 était due au circuit papier avec un enregistrement des factures par les directions. Nous avons engagé la dématérialisation de la chaine comptable en novembre 2018 ; cette période de transition a généré des retards dans le paiement. Depuis, nous n'avons dépassé le délai global moyen de paiement qu'aux mois de janvier et février en raison de la reprise d'activité budgétaire. Hormis ces deux mois, le délai de paiement est largement inférieur au délai légal, ainsi que vous le constaterez sur le tableau joint.
S'agissant de la remise à jour de l'inventaire, celui du budget annexe de l'Etincelle vient de s'achever. Concernant l'inventaire de la Ville, cette démarche ne peut que résulter d'une collaboration étroite entre la DRFIP et la Ville et le sujet est identifié dans une fiche action de notre convention commune.

Enfin, les annexes budgétaires relatives aux engagements hors bilan ont été régularisées dès le budget primitif 2023.

L'ensemble de vos observations continue de faire l'objet d'une attention particulière par mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Maire de Rouen

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Tableau de Bord Financier 08/07/2021

PNC : TRES. ROUEN METROPOLE
Collectivité : ROUEN

Année : 2019
Mois : Décembre
Thème : Suivi de la dépense
Analyse : Délai global de paiement

Le délai global de paiement

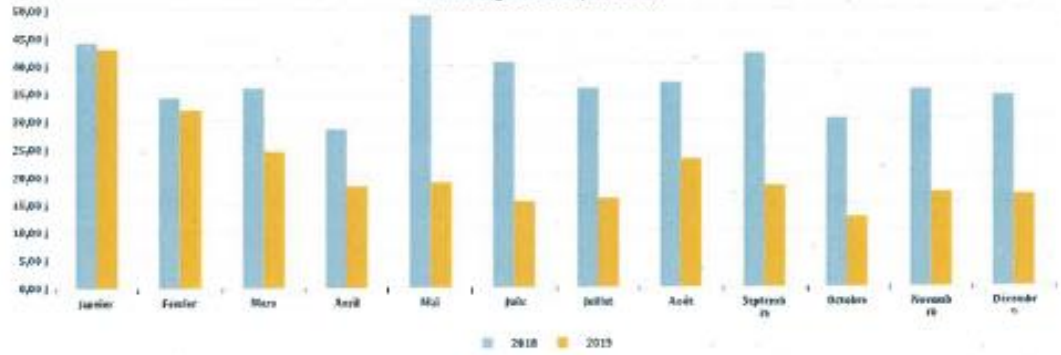

Délai global de paiement annuel : 21,60 j

Taux de représentativité : 91,56 %